



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Etablissements : Bretagne

Question écrite n° 9196

### Texte de la question

M Alain Madelin attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'imperieuse nécessité de créer une licence de langues étrangères appliquées à la faculté de lettres et sciences sociales de Brest, demande jugée prioritaire par l'université de Bretagne occidentale. Cette licence viendrait compléter le bloc de trois licences de langues étrangères déjà dispensées (anglais, allemand, espagnol) et, outre les implications sociales et économiques d'une telle création, éviterait à près d'une centaine d'étudiants d'avoir à poursuivre leurs études dans des universités souvent très éloignées de leur lieu de résidence. Il lui demande donc de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à ces préoccupations.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'habilitation à délivrer la licence de langues étrangères appliquées (allemand, anglais, espagnol) est accordée à l'université de Brest à compter de la prochaine année universitaire 1989-1990.

### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9196

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 février 1989, page 576